

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**

**PROCÈS-VERBAL**

**DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2026**

**Présents :**

Elliott BIZE, Thibault BOULVAIN, Lisa DEBAUD, Guillaume FARDE, Mathis GROSSNICKEL, Stéphane GUIBAUD, Romain GUINEBRETIERE, Jérôme MICHEL, Pierre-Louis PÉRIN, Louise WAGENER.

**Absents ou excusés :**

Édouard BOULLE, Florence DANTON, Loïs FAY KOCAOGLU, Élise GALY JAMMOU PRÉFONTAINE (procuration à Elliott BIZE), Laurent GAYER, Alexis GOIN, Miao LIN-ZUCKER (procuration à Pierre-Louis PÉRIN).

**Assistaient à la séance :**

Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Élise HUSSON	Directrice adjointe de l'immobilier
Anne Solenne de ROUX	Directrice de la formation initiale
Guillaume SARAF	Directeur de l'immobilier
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

\*

\* \*

I. Validation des conventions annuelles 2025-2026 des associations permanentes (vote)	2
II. Reconnaissance des associations étudiantes (vote)	3
III. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 6 janvier 2026 (vote)	3
IV. Point d'information relatif au projet de restructuration du 56 rue des Saints-Pères	4
V. Échange d'informations sur des questions diverses	12

# CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

*La séance est ouverte à 8 heures 37 par Pierre-Louis PÉRIN en présentiel et distanciel.*

### **Pierre-Louis PÉRIN**

Bonjour, nous ne sommes pas très nombreux dans la salle, mais un peu plus à distance. Merci de votre présence à tous et à toutes. Tous mes vœux, à titre personnel, pour vous, concernant les fonctions que vous exercez ou votre parcours d'étudiant. Et à titre collectif, je fais le souhait que notre Conseil connaisse une année utile.

Nous avons un ordre du jour relativement léger aujourd'hui. Anne-Solenne, peut-être un mot d'introduction ?

### **Anne-Solenne de ROUX**

Au débotté, bonjour à toutes et à tous. Tous nos vœux pour cette nouvelle année. À tous ceux qui sont encore en vacances, je pense ici en particulier aux étudiants, je vous souhaite d'en profiter encore pendant quelques jours avant la reprise et le deuxième semestre qui sera tout aussi dense que le premier mais nécessairement passionnant et très instructif, mais tout aussi dense que le premier.

### **Pierre-Louis PÉRIN**

Passons à l'ordre du jour avec un premier point qui concerne la validation des conventions annuelles des associations permanentes.

## **I. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2025-2026 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES (VOTE)**

### **Baptiste VIVIEN**

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je m'associe d'abord à tout le monde pour vous souhaiter mes meilleurs vœux. Que ce Conseil soit un moment agréable chaque lundi au moins une fois par mois.

Nous allons traiter assez rapidement les conventions. Vous connaissez le principe : on a cette année environ 35-36 associations à Sciences Po qui sont dites « permanentes », et qui sont donc en convention avec leur école, leur campus ou bien, directement, avec la direction de la vie étudiante. Mais toutes les associations ne parviennent pas toujours à se mettre à jour dans les mêmes temps. C'est pourquoi on continue à égrener ces conventions, même si nous sommes déjà en janvier 2026.

Il y a donc ce matin quatre associations. Une association d'école qui est l'association SORA, l'association d'École doctorale, pour laquelle les missions ainsi que la dotation restent similaires à celles de l'année dernière. Et il y a trois petites associations sur lesquelles je m'arrêterai, une fois n'est pas coutume, justement parce qu'elles sont peut-être un peu moins connues. Ce sont trois associations du Collège universitaire et trois associations des doubles cursus. Il y a SPIV qui est l'association des étudiants représentant les étudiants et les anciens étudiants du double cursus entre Sciences Po et Paris Sorbonne (Paris-IV). Il y a SMASS, qui est l'association représentant les étudiants du double cursus Sciences Po et Mathématiques appliquées en sciences sociales et sciences politiques. Et enfin, l'association ScuBASc, qui est l'association représentant les étudiants et les anciens étudiants du double diplôme Bachelor of Arts and Sciences et étudiants du double diplôme Sciences et Sciences sociales (S « Cube »). Pour ces trois associations, les dotations demeurent elles aussi similaires à celles de l'année précédente. Quant à leurs missions, elles sont toutes autour de l'accompagnement des nouvelles promotions et de démarches envers des professionnalisations ou du réseautage pour les étudiants. J'en ai terminé. Si vous avez des questions, je suis bien sûr à votre disposition.

### **Pierre-Louis PÉRIN**

Pas de questions en ligne, dans la salle ? Alors, on peut passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? C'est donc adopté à l'unanimité. Merci. Baptiste, je vous rends la parole pour la reconnaissance des associations étudiantes.

*Les conventions sont validées à l'unanimité.*

## II. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES (VOTE)

### **Baptiste VIVIEN**

Voici le tour des associations reconnues. Il y en a très peu, il n'y en a que trois, ce qui s'explique notamment par le fait que la dernière salve a eu lieu en tout début décembre. Depuis, entre les examens et les vacances, les associations ne se sont pas encore vraiment manifestées. Sur ces trois associations, il y en a deux, que l'on connaît bien, en renouvellement : il y a Feminist Chapter sur le campus du Havre, une association qui est déjà bien ancrée depuis un certain nombre d'années, et Le Terrier Reims, également ancrée depuis quelques années sur le campus de Reims. Pour ce qui est de la toute nouvelle arrivée, il s'agit de L'Association gaélique. C'est une association qui avait été élue comme initiative l'an dernier sous le nom de Société hibernienne. Je crois que les étudiants ont considéré que « Société hibernienne » ne leur donnait peut-être pas assez de visibilité. Ils ont donc souhaité, au bénéfice de cette demande de reconnaissance, changer de nom pour se renommer « L'Association gaélique ». la DVE donne un avis favorable pour les trois associations.

### **Pierre-Louis PÉRIN**

Bien. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? C'est adopté à l'unanimité. Je rends encore la parole à Baptiste VIVIEN sur les financements soumis à l'avis de la CVE.

*Les associations sont reconnues à l'unanimité*

## III. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 6 JANVIER 2026 (VOTE)

### **Baptiste VIVIEN**

Ici, la liste est en effet un peu plus fournie. La commission s'est réunie le mardi 6 janvier et a instruit six dossiers,

Le premier dossier concernait Volar, une association poitevine qui organise chaque année maintenant depuis près d'une dizaine d'années une *Queer Week*, qui est très ancrée sur le territoire poitevin et qui comporte un certain nombre d'ateliers, de conférences, d'expressions artistiques et d'engagements dans les lieux à Sciences Po et hors les murs dans la ville, en lien notamment avec la municipalité et cette année plus particulièrement dans le cadre d'un événement d'un mois qui s'appelle « Poitiers se mobilise » : une programmation qui centralise une quarantaine d'événements pour promouvoir l'égalité entre les genres. La Commission leur a accordé une dotation de 1 000 €.

L'Association des sciences pistes pour les Nations unies, SPIMUN, souhaite organiser un MUN à Paris, entre les sept campus de Sciences Po, en février. La Commission leur a accordé un financement de 4 500 €, notamment pour appuyer les transports des participants mentonnais et havrais.

Babel Initiative est une association bel et bien reconnue depuis un bon nombre d'années sur le campus de Menton. Elle organise chaque année ce qu'elle appelle un voyage de recherche : elle cible un pays de la région MENA, elle sollicite une quinzaine d'étudiants chercheurs qui vont proposer un objet de recherche, et après une sélection de ces étudiants – cette année il y a eu 27 étudiants qui ont candidaté, neuf équipes de trois, – 15 étudiants sont retenus pour aller faire un séjour d'une semaine dans la région, cette année en Turquie, et rencontrer des personnalités en lien avec l'objet de leurs recherches. Il s'agit ensuite de produire des éléments qui seront présentés lors d'une conférence sur le campus de Menton ainsi que dans au moins dans deux lycées de la zone, un à Menton et un à Nice, en lien avec les partenaires habituels du campus. La commission a accordé une subvention de 1 800 € pour l'équipe de Babel Initiative, pour les accompagner pour ce projet.

Ensuite, Global Research and Consulting Group, une association sur le campus de Reims, qui organise une conférence internationale du conseil à impact qui aura lieu en avril. Ils invitent ici encore un certain nombre d'étudiants de divers campus et la Commission a bien voulu accorder une dotation de 3 300 € pour appuyer notamment deux éléments : la venue des étudiants en campus et la location d'une salle le dimanche, puisque le campus de Reims est fermé le dimanche.

Il reste deux associations : le Club centre-européen, une association dijonnaise qui organise un voyage d'études à Varsovie et à Budapest intitulé : « Perspectives comparées hongroises et polonaises au cœur

de l'Union européenne ». La Commission leur a accordé une dotation de 2 400 €, mais elle assortit ce versement à la condition d'une présentation d'un programme plus détaillé. Je vous donne les précisions : un thème et un fil rouge du voyage, les noms ou au minimum la qualité des intervenants sollicités, et une intention de programmation jour par jour. Le budget était bien ficelé, il y avait une certaine clarté budgétaire du projet, mais la Commission souhaitait avoir en revanche un peu plus d'informations sur l'organisation du voyage. La Commission se réunira à nouveau le 26 janvier prochain, et l'association est donc invitée à produire ces détails pour cette date.

Enfin, les Jeunes Européens de Dijon souhaitent eux aussi organiser un voyage, cette fois dans les institutions européennes, à Strasbourg, mais dans le cas présent le dossier était beaucoup moins bien ficelé : il manquait un certain nombre d'éléments tant sur le plan organisationnel de la semaine que sur le modèle économique du voyage, où on en était à une participation de 225 € par étudiant, ce qui était quand même très lourd pour un voyage dont on ne connaissait pas encore vraiment les finalités. La Commission a souhaité un ajournement. De la même façon, l'association doit fournir de nouveaux éléments pour la session du 26 janvier. Je vous remercie de votre attention.

**Pierre-Louis PÉRIN**

Y a-t-il des questions ?

**Jérôme MICHEL**

Pour la dernière association, n'y a-t-il de possibilité d'avoir des aides de la Commission européenne ou autre ? J'ai cru comprendre que ces instances pouvaient financer des projets pédagogiques.

**Baptiste VIVIEN**

Très honnêtement, je ne sais pas. Ça n'est pas impossible. De toute façon, ce que l'on fait à chaque fois qu'on accompagne des associations, c'est que l'on essaye de les conseiller sur la base du budget prévisionnel qu'elles nous transmettent. En fonction de ce qui est établi, on essaye de leur indiquer des sources de revenus ou du moins des pistes qu'elles pourraient solliciter. Personnellement, très honnêtement, je ne sais pas trop ce qu'il en est, mais je regarderai. Du côté des associations étudiantes, je ne suis pas certain malgré tout qu'elles puissent avoir un accès à ce genre de fonds, parce qu'elles sont nombreuses à demander des voyages dans les institutions et qu'il ne s'agit pas à proprement parlé de « projets pédagogiques ».

**Pierre-Louis PÉRIN**

D'autres questions ? Très bien, nous allons donc passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Les propositions sont donc validées à l'unanimité. Merci beaucoup Baptiste.

*Les financements sont adoptés à l'unanimité.*

#### **IV. POINT D'INFORMATION RELATIF AU PROJET DE RESTRUCTURATION DU 56 RUE DES SAINTS-PÈRES**

**Pierre-Louis PÉRIN**

Nous passons au point IV de l'ordre du jour : le point d'information sur les projets immobiliers. Nous avons avec nous M. Guillaume SARAF, directeur de l'immobilier, et Mme Élise HUSSON, directrice adjointe de l'immobilier. Merci beaucoup de votre présence et de la présentation que vous allez pouvoir nous faire.

**Guillaume SARAF**

Bonjour à toutes et à tous. Nous allons vous présenter un petit point d'avancement sur le projet de restructuration de notre bâtiment du 56 rue des Saints-Pères.

Avant d'entrer dans la problématique de relogement des activités qui sont hébergées par ce bâtiment pendant la phase travaux, je voulais faire un petit rappel des généralités sur ce projet. Le bâtiment du 56 rue des Saints-Pères, c'est un bâtiment dont Sciences Po est propriétaire, qui est situé de l'autre côté du jardin du 27 rue Saint-Guillaume et qui héberge aujourd'hui essentiellement une activité d'enseignement, puisque nous y avons 17 salles de cours, mais aussi des bureaux administratifs, avec 66 postes de travail, et quelques activités associatives pour les étudiants, ainsi qu'une petite cafétéria qui est aujourd'hui exploitée par le CROUS, et évidemment des locaux logistiques en appui de ces

activités. Comme vous avez l'habitude de fréquenter ces locaux, vous avez remarqué qu'ils sont dans un état de vétusté assez avancé. C'est un projet qui est d'ailleurs dans les cartons à Sciences Po depuis plus de 20 ans.

Nous avons donc le plaisir aujourd'hui de pouvoir envisager de démarrer des travaux très prochainement. Ils porteront à la fois sur le bâtiment, mais aussi sur le jardin entre le 27 et le 56, parce qu'un des objectifs principaux de ce projet est justement d'améliorer la liaison entre le 27 Saint-Guillaume et le 56 Saints-Pères à travers ce jardin et de rendre notamment les circulations accessibles aux personnes à mobilité réduite, et globalement aussi d'améliorer la qualité d'usage de ce jardin et de l'ensemble des espaces. L'intervention est donc à la fois immobilière et « paysagère », au sens large et noble du terme. Les objectifs sont par ailleurs d'améliorer la qualité d'usage à l'intérieur des locaux et de rendre ce site plus lisible, car les circulations horizontales et verticales sont aujourd'hui un peu complexes. Nous allons nous efforcer d'y remédier à travers le projet. Nous poursuivons aussi globalement des objectifs techniques, comme la mise en accessibilité, qui est à la fois un sujet technique et fonctionnel, mais il y a aussi les toitures à réparer, les façades à rénover, la mise à niveau les installations techniques – ainsi que les installations de sécurité incendie, de chaufferie. Le projet permettra aussi de traiter les pollutions du site à l'amiante et au plomb, même si elles sont relativement marginales sur ce bâtiment.

Le programme fonctionnel, qui regroupe les instructions que nous avons données aux groupements qui vont répondre à cet appel d'offres, concerne d'abord les problématiques d'accessibilité, de solidité, et d'étanchéité. Ce que nous souhaitons aussi, c'est avoir des espaces qui soient plus flexibles ou plus modulables à l'avenir, de préserver – et ça reste la priorité du projet – des espaces d'enseignement, d'avoir aussi des services en accompagnement de ces espaces d'enseignement, notamment des espaces de travail libre pour les étudiants, et puis de reconstituer, dans la mesure du possible, des espaces tertiaires, même si nous allons probablement perdre quelques bureaux à terme, à travers les mises en conformité réglementaires du bâtiment.

C'est un projet que nous avons engagé à travers une procédure de dialogue compétitif, et qui aboutira à la signature d'un marché public global de performance : c'est un marché qui porte à la fois sur la conception des ouvrages, sur leur réalisation et sur leur exploitation après livraison, c'est-à-dire leur maintenance pendant au moins trois ans, reconductibles deux fois. Aujourd'hui nous nous trouvons dans la phase finale du dialogue compétitif pour désigner le lauréat de ce dialogue qui réalisera les travaux début mai 2026. Nous remettons les clés du bâtiment au groupement lauréat au 1<sup>er</sup> septembre 2026, pour des travaux qui dureront deux bonnes années, suivies d'un temps d'installation qui nous est nécessaire en amont de la remise en service en janvier 2029. L'immeuble sera donc de nouveau exploité en janvier 2029.

Je propose de passer la parole à Élise HUSSON pour vous présenter ce que nous mettons en place pour libérer cet immeuble, puisque ce sont des travaux qui ne peuvent pas être réalisés en site occupé, compte tenu de leur ampleur. Nous avons donc fait un travail important depuis deux ans pour faire en sorte de libérer l'immeuble de ses différents usages. C'est ce que nous allons vous présenter aujourd'hui, avec un focus particulier sur ce qui concerne les étudiants : les salles d'enseignement et la vie étudiante.

### **Élise HUSSON**

Bonjour. Pour la partie relogement, la priorité a été donnée à la vingtaine de salles d'enseignement qui sont aujourd'hui au 56 rue des Saints-Pères. Il faut savoir que le 56 rue des Saints-Pères représente 17 salles de cours sur un parc qui en compte cent, et qui représentent à peu près 25% des salles de cours banalisées. Je vais présenter le programme de relogement fonction par fonction.

Pour la partie enseignement, nous avons d'abord recherché des salles à l'extérieur, mais nous n'avons pas trouvé de site disponible avec vingt salles de classe... Nous sommes donc allés chercher dans nos sites qui sont déjà en mesure d'accueillir du public. Nous nous sommes concentrés sur une recherche à Saint-Thomas. On avait déjà des salles projets qui étaient ouvertes aux étudiants, mais qu'on peut transformer en salles de cours. Ensuite, nous avons ciblé le pavillon central, où il y avait cinq espaces qui peuvent accueillir des grandes salles de cours, à peu près d'une trentaine d'élèves, ce qui a induit un relogement en cascade. Nous sommes aussi allés chercher dans des salles de réunion, des salles informatiques. Et nous sommes enfin allés chercher sur d'autres sites comme le 13 U et le 9 Chaise, encore à l'étude, mais on a bon espoir d'y arriver. On arrive donc à reconstituer une quinzaine de salles de cours dans des sites qui sont déjà connus par des étudiants.

Si je fais un focus sur le pavillon central pour le calendrier des travaux, on vise un démarrage des travaux début avril pour pouvoir ouvrir les salles en septembre. Et si je fais un autre petit focus sur les relocalisations des activités du pavillon central, le Centre pour l'entrepreneuriat va être relogé au 226

boulevard Saint-Germain et l'espace de travail qui est situé au rez-de-chaussée, a été reconstitué dans un espace que beaucoup ont connu sous le nom de « Faculty Club », rebaptisé la « Galerie des salons », un espace ouvert en libre-service où on peut reconstituer 44 places de travail pour les étudiants.

Pour les salles qui nous manquent, nous sommes aussi allés chercher à l'extérieur. En rouge, vous pouvez voir tous les sites que l'on a considérés et où ça n'était pas possible. On se retrouve ainsi avec trois points verts sur la carte qui sont dans trois axes cardinaux par rapport à un « centre » situé entre le 13 U et le 27 Saint-Guillaume. On a donc trois sites :

- La faculté Loyola où on a la possibilité de louer deux salles avec certaines contraintes horaires
- Le palais abbatial, qui est à l'est, mitoyen de l'église Saint-Germain-des-Prés
- L'espace Cedias, qui est quant à lui à l'ouest

Ensuite, pour les espaces associatifs étudiants qui sont aujourd'hui aux 56 rue des Saints-Pères, on a relocalisé le local syndical des étudiants au 30 Saint-Guillaume au sous-sol, puisqu'on avait besoin de cet espace pour trier les archives de la scolarité. On est en train de vider petit à petit toutes les caves avec les équipes de l'ICI, la DSI et la DSMG. Pour La Grenade, nous sommes en train d'étudier une solution pour la relocaliser au rez-de-chaussée du 30 Saint-Guillaume. Une phase de conception va être menée pour voir comment cela peut être implanté et si cela peut marcher. Pour le stockage des associations, nous sommes en train de vider des caves au 28 rue des Saints-Pères pour pouvoir les déménager à l'été 2026. Et pour Sciences Po TV et Radio Germaine, c'est encore à l'étude : pour l'instant, on n'a pas identifié de local pour pouvoir le réinstaller, et c'est la même chose pour la Junior consulting. Il faut savoir qu'on manque aujourd'hui beaucoup d'espace, et la priorité est donnée à la reconstitution de salles de cours avant septembre 2026.

Pour la partie bureaux, il y a 66 postes de travail au 56 rue des Saints-Pères, mais avec les relogements en cascade, on en arrive à des mouvements sur 122 postes. Trois sites seront impactés :

- Le 226 boulevard Saint-Germain qui est une nouvelle adresse et dans lequel on installe le Centre pour l'entrepreneuriat et la DSD.
- Au 27 rue Saint-Guillaume, la direction de l'engagement et de la direction de la vie étudiante vont s'installer le 16 janvier, donc à la fin de cette semaine, en lieu et place de la DSD qui a été déménagée au 226 boulevard Saint-Germain. Il y a aussi le cas des techniciens de l'audiovisuel qui sont au 56 rue des Saints-Pères et que l'on a souhaité garder à proximité des amphithéâtres, puisqu'ils ont fréquemment des interventions pendant les cours. On a donc fermé une salle de cours de l'EMI située au 27SG, premier palier des escaliers des amphithéâtres.
- Et pour la phase 2, on a encore une soixantaine de postes de travail à déménager sur une adresse qui va rentrer en travaux au 1<sup>er</sup> mai et qui sera livrée, nous l'espérons, en septembre.

Il y a enfin tout ce qui est services et logistique, et je vais être très rapide sur ces points. Le jardin va connaître des phases de fermeture pendant les travaux. Nous essayons pendant le dialogue compétitif avec les trois équipes de les inciter à ce que les travaux dans le jardin n'aient lieu que pendant les trois ou quatre mois d'absence de cours et sans que cela affecte l'usage des amphis et de la bibliothèque. Pour l'instant, cela semble fonctionner. Ensuite, nous verrons et nous ferons de toute façon les campagnes de communication quand on connaîtra les vraies dates des travaux. L'offre du CROUS sera définitivement fermée. Là aussi, on s'est rapproché du CROUS pour les informer que l'espace de restauration au 56 sera fermé. Nous allons donc prendre attache avec eux, comme il y aura la dépose de leurs équipements en juillet prochain. Il y a les archives, dont j'ai déjà parlé, puisque cela affectait le local syndical des étudiants. On a aussi d'autres espaces de stockage dans les sous-sols. Nous sommes en train de les expertiser avec les autres services, comme les moyens généraux ou l'audiovisuel, et il y a des actions pour les vider qui s'organisent au fil de l'année. Enfin, il y a la fameuse salle de séminaire Goguel. Pour l'instant, on va se contenter de reporter les usages sur d'autres salles de réunion.

Si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition.

### **Pierre-Louis PÉRIN**

Merci beaucoup pour cette présentation, qui me rend un peu nostalgique : je crois que c'étaient les seules salles qui étaient encore « dans leur jus » de mon temps d'étudiant. Mais comme cela remonte à un certain temps, il était sans doute indiqué de faire quelque chose... Je comprends aussi que les déménagements affectent plusieurs personnes autour de moi, donc j'espère qu'elles sont très bien relogées. Passons aux questions et commençons par Louise WAGENER.

### **Louise WAGENER**

Concernant le jardin, est-ce que cela veut dire qu'il peut être fermé pendant deux ans ?

### **Élise HUSSON**

Nous sommes en train d'affiner le planning avec les trois équipes candidates, les dates exactes seront connues à la désignation du lauréat. Le démarrage des travaux sera prévu à partir de septembre 2026 et la réception des travaux est prévue en octobre 2028, pour une mise en service en janvier 2029. Nous allons affiner les phases d'ouverture et de fermeture du jardin durant cette période. Les fermetures seront plutôt prévues en dehors des périodes d'enseignement.

### **Guillaume SARAF**

En tout état de cause, il n'est pas prévu que le jardin soit complètement fermé. Il y aura une zone de chantier qui sera en partie haute de la parcelle et qui sera condamnée. Le jardin sera donc réduit, mais il ne sera jamais entièrement condamné, sauf sur des périodes très ponctuelles que nous allons essayer de faire correspondre avec les vacances d'été, pour éviter de trop perturber le fonctionnement du site. Pour la suite des questions, je propose que l'on prenne leur liste et que l'on essaye d'y répondre globalement.

### **Louise WAGENER**

Je pose donc ma dernière question. Concernant le CROUS, vous écrivez que ce sera une fermeture définitive. Cela veut-il dire qu'il ne réouvrira plus après les travaux ?

### **Jérôme MICHEL**

Concernant les salles informatiques, combien de salles seront affectées et avez-vous pensé à l'impact qu'il peut y avoir sur certains masters ? Il peut en effet s'agir de salles très importantes pour ces masters. Pour le calendrier, avec des travaux début avril, on tombe sur une période relativement dense de cours, puisqu'on arrive à la fin de semestre, et sur le début des examens. Si les travaux débutent effectivement en avril, cela veut dire que le vrai début des chantiers sera en mai et cela peut avoir des conséquences sonores pour les examens sur table dans les amphis du 27.

### **Elliott BIZE**

Bonjour et bonne année. J'ai six questions et propositions à vous transmettre de la part de NOVA. Serait-il possible de travailler rapidement à une solution numérique qui permette à tous et toutes en quelques clics d'identifier les salles vides où les étudiants peuvent s'installer ? Dans votre présentation, vous avez mentionné qu'il y aura un certain nombre de places pour travailler qui vont être perdues. Je crois que j'ai noté que 59 vont faire l'objet d'une compensation. Quelle va être la perte en matière de places pour travailler et serait-il possible d'augmenter temporairement d'autres places, notamment dans les bibliothèques ? Sur la cafétéria CROUS, est-il possible de dialoguer avec le CROUS pour s'assurer que les deux caisses du 27 et du 1<sup>er</sup> soient ouvertes de manière continue et simultanément ? Que va devenir le mobilier du 56 ? Serait-il possible de le réutiliser ailleurs provisoirement ? Serait-il possible de remplacer provisoirement les mobiliers volumineux par des tables et des chaises normales ? Et enfin, serait-il possible d'installer un dispositif de comptage dans les bibliothèques pour connaître en temps réel le nombre de personnes qui s'y trouvent ?

### **Romain GUINEBRETIERE**

Bonjour et bonne année. Tout d'abord, je voudrais poser la question du temps de trajet entre les différents bâtiments, avec les nouvelles localisations qui, si j'ai bien compris, vont avoir quelques salles de cours. Est-ce qu'il y aura bien en un quart d'heure le temps d'aller de n'importe quel bâtiment à un autre ? Il faut en effet savoir qu'aujourd'hui c'est parfois déjà très compliqué. Par exemple, quand on a cours au 9 rue de la Chaise, ça peut déjà être très compliqué d'arriver au 30 rue de l'Université à l'heure. Ensuite, il y a eu une discussion en Conseil d'administration de la FNSP sur Sciences Po qui envisageait de racheter le bâtiment de l'EHESS. Est-ce que c'est toujours un projet ou est-ce que ça a été abandonné ? Où en est-on ? Je rejoins aussi mon collègue de NOVA et ma collègue de l'UNEF sur la question du CROUS. Comment est-ce que cette fermeture sera compensée ? Est-ce que cette fermeture a été l'occasion de discuter avec le CROUS sur l'ensemble de l'offre de restauration autour de Sciences Po, qui est encore aujourd'hui largement insuffisante ? Je me joins aussi à la question sur le bruit. Globalement, comment fait-on pour réduire le bruit ? Déjà, des petits travaux dérangent les cours. Je n'ose imaginer les dérangements que les grands travaux pourront causer par exemple en Boutmy...

### **Guillaume FARDE**

Mes questions portent d'abord sur l'accès du 56 rue des Saints-Pères. Je voulais savoir premièrement s'il y avait bien un accès qui serait maintenu comme par le passé, et deuxièmement s'il était prévu un contrôle d'accès par badge, comme c'est déjà le cas, notamment au 13 rue de l'Université.

Enfin, j'avais une question sur l'installation de dispositifs de vidéoprotection. Est-ce que c'est prévu, est-ce que c'est quelque chose qui va être installé dans le chantier ou en tout cas est-ce que la possibilité que cela le soit tard a été prise en compte ?

### **Mathis GROSSNICKEL**

Merci à vous aussi pour cette présentation. Nous sommes ravis de l'avoir parce que ces travaux représentent une inquiétude que l'on soulève depuis longtemps. Nous sommes donc vraiment ravis d'avoir cette présentation, d'avoir ce moment de discussion et de réflexion.

En effet, on se retrouve plus largement avec un équilibre assez compliqué, parce qu'on va fermer un quart des salles de cours, avec les espaces de travail, une cafétéria. En même temps, le Directeur a annoncé que nous aurions 200 étudiants en plus sur le campus à la rentrée. On diminue donc nos espaces et on augmente le nombre d'étudiants, alors que nous avons déjà d'énormes difficultés, notamment sur les places de travail en bibliothèque ou les places de travail libre. On a en effet ce dispositif où on peut aller dans une salle de cours qui est libre. Aujourd'hui, on peut le faire, mais demain, et je pense que vous allez pouvoir nous le dire, ce ne sera probablement plus possible parce que les salles vont être en permanence occupées. Je pense qu'il y aura très peu de salles de cours libres.

Ce qui mène à une question : comment les cours seront-ils organisés ? Je pense qu'il va falloir peut-être mettre plus de cours le soir, plus de cours tôt le matin, étaler un peu plus les cours pour qu'il y ait bien le compte. Je pense qu'il y a aussi une réflexion à avoir là-dessus : cela peut poser des problèmes si on a tous cours le soir de 19 h à 21 h trois fois par semaine. Ce n'est pas forcément bénéfique pour la santé mentale des étudiants...

Il y a une autre question importante. Mes autres camarades en ont parlé : c'est la cafétéria. Aujourd'hui, nous en avons trois. Je ne pense pas que la répartition soit de type un tiers, un tiers, un tiers, mais la cafétéria du 56 est un espace important où les étudiants vont se restaurer, où il y a aussi des fours micro-ondes et des places assises pour manger. Et demain, on aura un problème : on n'aura plus ces places assises pour manger, on n'aura plus ces micro-ondes pour réchauffer nos plats, sachant qu'on fait déjà aujourd'hui parfois la queue pendant un quart d'heure, 20 minutes derrière le micro-ondes pour réchauffer son plat. Et puis, il y a une offre en matière de repas qui est diminuée d'une manière assez importante. Ça va vraiment poser une question sur la pause de midi : parfois on n'a que 15 minutes pour manger, et on se dépêche. Parfois, on a deux heures. Mais si on n'a pas de place pour s'asseoir, si on n'a pas de possibilité de réchauffer son repas, cela va vraiment poser un gros problème pour les étudiants. Je me vois mal dire aux étudiants : « Écoutez, vous allez manger tous les jours froid, debout et ne pas avoir la possibilité en fait de manger correctement », surtout connaissant l'importance de ces repas, que ce soit sur la santé, sur la santé mentale, sur le bien-être et sur les conditions de travail. Je pense donc qu'il faut vraiment étudier la possibilité de compenser ce CROUS qui va nous manquer.

Je suis donc inquiet. Je sais bien que vous faites le maximum pour trouver des espaces de travail avec la priorité qui va aux salles de cours. Mais il faut penser à tout ce qu'il y a autour, à la vie étudiante, au bien-être des étudiants. Et là, ça me semble quand même très compliqué vu les chiffres dont nous disposons.

### **Jérôme MICHEL**

J'ai une dernière question, est-ce que vous avez pensé à des salles de coworking, qui seraient dans l'arrondissement ? Elles pourraient permettre à des étudiants d'avoir accès à un espace de travail.

### **Guillaume SARAF**

Je vais commencer par répondre sur la question des espaces d'enseignement. Sur le temps de trajet entre les cours, c'est la conscience de ce sujet qui fait que nous avons recherché des espaces d'enseignement à l'intérieur du campus, dans les ERP dont nous sommes propriétaires, et que nous maîtrisons. En effet, avec un intercour de 15 minutes, nous ne pouvions pas nous permettre d'aller chercher des salles trop loin du cœur de campus. Et c'est d'ailleurs toute cette réflexion qui nous a amenés à faire le travail que nous venons de vous exposer.

Une des salles, l'espace Cédias, est un peu éloignée. Les deux autres sont à une distance à pied qui est tout à fait cohérente avec le reste du campus. On sera peut-être un peu en limite des 15 minutes, comme c'est parfois déjà le cas aujourd'hui sur les trajets les plus longs. La planification dans ces espaces des

formations sera priorisée avec des cours à la demi-journée, ou des formations spécifiques, pour que les élèves n'aient pas besoin de faire des allers-retours à l'intercours entre l'amphithéâtre et la salle. Il y aura un travail du pôle planning sur la programmation des enseignements et ces salles-là ne seront pas affectées de la même manière que celles qui sont en cœur de campus.

Je pense qu'il y a peut-être une incompréhension quand j'ai dit tout à l'heure qu'on allait perdre des « espaces ». Je parlais d'espaces de bureau au 56 Saints-Pères. On va plutôt gagner au contraire à terme des espaces de travail libre pour les étudiants, puisque c'est l'un des objectifs du projet. On sait que c'est une revendication régulière de disposer de plus d'espaces d'étude en dehors des cours, en complément des espaces qui sont mis à disposition dans les bibliothèques. À terme, on en aura donc plutôt plus. Pour la phase intermédiaire, on sera en fait à isopérimètre, puisque les espaces d'étude qui sont au rez-de-chaussée, du pavillon central à Saint-Thomas ont déjà été reconstitués par anticipation, dans l'espace qu'on appelle la « galerie des Salons », toujours à Saint-Thomas, à un escalier de là.

Néanmoins, il y aura peut-être plus de tensions sur les salles de cours, compte tenu des nouvelles formations qui sont créées à la rentrée 2026. Nous n'avons d'ailleurs peut-être pas dit notre dernier mot: nous continuons notre recherche d'espaces qui pourraient être convertis en salles d'enseignement d'ici la rentrée. C'est un exercice qui n'est pas facile parce qu'il implique souvent des déménagements en cascade, qu'il y a quantité de questions techniques qui se posent et peuvent rendre les choses complexes voire irréalisables dans le délai imparti. Mais on continue d'instruire ce sujet. On ne va donc peut-être pas se limiter aux 15 salles de cours qu'on a déjà identifiées à l'intérieur du parc. On espère pouvoir en créer encore une ou deux.

### **Élise HUSSON**

Concernant spécifiquement la question des salles informatiques, nous avons libéré la salle informatique CS08 de Saint-Thomas afin de pouvoir reconstituer la salle de 50 places du 56SP qui sera fermée durant les travaux.

Une salle informatique a été créée au 28 rue des Saints-Pères grâce à la DSI, la H005. Je crois qu'elle est déjà ouverte. Elle fait 24 places. Mais nous avons fait une analyse qui a montré que ce ne sont pas des gros groupes qui vont dans ces salles. C'est grâce à la transformation de la CS08 qu'on peut à nouveau disposer d'une grande salle, en sachant que nous avons très peu de grandes salles de cours sur le campus.

### **Guillaume SARAF**

Sur vos questions relatives aux outils numériques, je ne suis pas compétent pour répondre. Je pense que ce sont aussi des sujets qui ont déjà été évoqués et qu'ils sont en cours d'instruction. Pour l'identification des salles en libre accès ou le comptage en bibliothèque, nous transmettons la remarque à la direction du numérique.

Sur les nuisances de chantier, par rapport au chantier à court terme, celui du pavillon central, c'est un chantier dans lequel il ne devrait normalement pas y avoir trop de bruit. Il y a effectivement une petite période où il y aura quelques tout petits travaux structurels et poses de nouvelles menuiseries intérieures. C'est vrai que tout chantier est bruyant. Nous nous efforcerons en tout cas d'être vigilants, pour tenir compte du planning des examens et limiter les nuisances à ce moment. On prend la remarque et on va en informer la maîtrise d'œuvre et les entreprises. Plus généralement, le bruit fait partie des critères d'analyse des offres et on impose aux candidats de limiter les nuisances de chantier.

Néanmoins, il y aura forcément des nuisances de chantier liées au 56 Saints-Pères. Le bâtiment est quand même suffisamment loin du 27 Saint-Guillaume pour que l'on n'en souffre pas trop directement, notamment par la transmission solidienne des bruits. Mais cela reste un chantier qui est de l'autre côté du jardin et il y aura certainement un peu de bruit. Nous ne pensons pas que cela mettra en péril les cours ou bien le travail en bibliothèque. Ce sera probablement plutôt de l'ordre d'un bruit de fond.

Concernant les questions d'accès et de sûreté, sécurité, les dispositions prises sur le 56 Saints-Pères sont en cohérence avec ce que l'on pratique sur le reste du campus. Le programme a été fait en concertation avec le pôle 3SE (DSMG), en charge de la sûreté et de la sécurité de nos campus. Il y aura effectivement des prestations de vidéoprotection. On maintient les accès de la même manière qu'aujourd'hui, donc avec un accès par badge pour les personnels à l'arrière, côté rue des Saints-Pères, et un accès principal pour les publics au travers du 27 Saint-Guillaume.

Ensuite, sur les questions relatives au CROUS : pour la cafétéria, le choix qui a été fait, en concertation avec le CROUS, et même en réponse à un souhait du CROUS, est de ne pas maintenir l'offre de distribution de repas telle qu'elle existe, à cause de la configuration des locaux qui ne permet pas au CROUS d'avoir une offre suffisamment qualitative à cet endroit. L'offre de restauration continuera

d'exister au 56 Saints-Pères, mais elle prendra la forme de distributeurs automatiques. L'objectif est plutôt d'augmenter la capacité du CROUS à servir des repas dans la cafétéria du 27 Saint-Guillaume et de travailler avec le CROUS sur un programme de travaux pour améliorer l'offre du 27 Saint-Guillaume à l'issue de ces travaux-là. Voilà pour ce qui est de la restauration.

Je pense que j'ai fait à peu près le tour de l'ensemble des questions. Il reste le mobilier. Il y a dans le projet un programme qui ne porte pas que sur le mobilier, mais qui concerne aussi les matériaux, dans le cadre duquel les entreprises sont incitées à la développer la reprise et la réutilisation, donc le réemploi idéalement sur site et, quand ce n'est pas possible, la mise à disposition de plateformes de réutilisation de matériaux usagés. Nous aurons aussi cette démarche avec la direction des moyens généraux (DSMG) pour réutiliser dans toute la mesure du possible le mobilier existant.

### **Pierre-Louis PÉRIN**

Merci beaucoup. Y a-t-il des précisions ou d'autres questions ?

### **Romain GUINEBRETIERE**

Je souhaite revenir sur la question du CROUS parce qu'on a surtout parlé du long terme sur le 27 Saint-Guillaume. C'est une très bonne idée, je pense que personne ne sera contre le fait qu'il y ait plus de places. En attendant, très concrètement, en septembre, comment cela va-t-il se passer pour éviter qu'il y ait une heure de queue au 27 rue Saint-Guillaume ? Est-ce que des dispositifs provisoires sont prévus ? Je pense que tous les élus étudiants seront ici d'accord pour dire que cela va être le bazar si on ne prévoit pas une solution.

### **Kate VIVIAN**

Merci, Romain, pour cette question importante. Je vais me permettre de répondre. Je vais vous proposer de rejoindre un groupe de travail sur la question plus générale de la qualité et de l'offre alimentaire à Sciences Po. On se verra sans doute fin janvier, quand vous aurez repris les cours, pour que l'on puisse réfléchir à des solutions à la fois dans le court terme et dans le long terme, puisque nous sommes tout à fait conscients que la situation actuelle ne répond pas aux besoins divers et variés de la communauté étudiante, que ce soit en matière de qualité, de diversité, de quantité, de temps disponible pour se restaurer et pour s'installer, comme vous l'avez dit, Mathis. Cela fait partie d'un chantier assez prioritaire pour l'année 2026 que je vous propose de travailler ensemble. Le CVEF sera bien sûr associé aux éventuelles décisions que l'on pourrait prendre en la matière s'agissant d'un périmètre tout à fait pertinent pour ce Conseil.

### **Jérôme MICHEL**

Je voulais revenir sur les espaces de coworking, ces espaces qui pourraient être intéressants pour les étudiants. Comme vous le savez, suite au Covid, le télétravail s'est développé, et avec lui une économie des espaces de travail ouverts à des entreprises. On pourrait imaginer que Sciences Po ait une forme d'accord avec une entreprise qui propose ce service pour des étudiants, pour faire des travaux de groupe ou autre.

### **Guillaume SARAF**

Cela n'est pas vraiment du ressort de la direction de l'immobilier. Kate, je ne sais pas si tu veux répondre à cette question, celle d'un partenariat avec une entreprise de coworking pour mettre à disposition des espaces pour les étudiants.

### **Kate VIVIAN**

On peut regarder ensemble. Je crains malheureusement que cela n'implique des coûts assez exorbitants et rédhibitoires pour Sciences Po. Mais on prend la proposition et on va regarder si c'est possible et faisable.

### **Mathis GROSSNICKEL**

J'ai une question qui s'adresse plutôt à la Direction. Est-ce qu'on a des détails plus précis sur les effectifs d'étudiants que l'on va avoir durant ces trois prochaines années ? Les seules informations que l'on a, c'est qu'il y aura 100 étudiants en plus au niveau des masters et 100 étudiants en plus au niveau de l'École du climat. Cela fait déjà 200 étudiants. Mais est-ce que cela s'équilibre avec moins d'étudiants au Collège universitaire sur les années précédentes, ce qui compense, ou bien est-ce qu'on va avoir une hausse nette des effectifs sur le campus parisien ?

### **Anne-Solenne de ROUX**

C'est une hausse nette et progressive puisque, quand on augmente les effectifs une année, cette augmentation se répercute les années suivantes. Des projections ont été faites avec la direction de l'immobilier, pour vérifier que nous pouvons absorber une hausse des effectifs liée à la création de certains programmes en tenant compte de nos capacités d'accueil. Par la suite, et dans le cadre d'une réflexion que l'on a menée aussi avec les écoles, nous souhaitons pouvoir renforcer l'utilisation de toutes les plages horaires. Aujourd'hui, certaines sont un peu moins utilisées, nous avons donc un peu de marge de manœuvre de ce point de vue-là, S'agissant des travaux de groupe, je te rejoins sur un point, Jérôme : il faut que l'on s'organise avec les écoles, dont certains projets pédagogiques prévoient que tous les étudiants travaillent en même temps dans des petites salles contiguës. Et c'est là où les choses se compliquent un peu, puisque nous ne sommes pas forcément très bien dotés pour répondre à cette demande Il nous faut parvenir à concilier projets pédagogiques et capacités immobilières.

### **Jérôme MICHEL**

Ce que j'évoque ne concerne pas que l'École urbaine. Il y a aussi beaucoup de travaux collectifs, à travers des cours magistraux, comme à la faculté, etc. Et on constate aussi une multiplication des exercices collectifs, ce qui n'est pas non plus sans conséquence sur la fatigue des étudiants. Ils auront de fait besoin d'espaces pour travailler ensemble.

### **Elliott BIZE**

Je voudrais avoir une précision, parce que je ne suis pas sûr d'avoir obtenu une réponse à cette question. Est-ce qu'il sera possible à court ou moyen terme d'avoir un outil qui permette d'identifier les salles libres ou les espaces où les étudiants peuvent travailler en temps réel ? Si l'on doit avoir une tension dans les années à venir, cela peut être intéressant d'avoir une sorte de plateforme en ligne sur notre espace étudiant où l'on puisse avoir ces salles visibles en temps réel.

### **Kate VIVIAN**

Cela fait partie d'une discussion que l'on avait entamée au moment où on avait lancé le dispositif Salles ouvertes, qui fonctionne bien aujourd'hui, modulo le fait qu'il faut se renseigner auprès de l'accueil de chaque bâtiment. On avait commencé à explorer la possibilité d'avoir un lien avec l'app Sciences Po par exemple. Elliot, je vous propose que l'on soumette ça à nouveau, dans le cadre des réflexions plus larges autour du 56 et de la question des espaces étudiants. Tout le monde était aligné sur le fait que c'était une perspective et une possibilité intéressantes. La question était là encore la capacité à y faire face et les éventuelles intégrations logicielles spécifiques nécessaires. Mais on va se pencher une nouvelle fois sur la question.

### **Pierre-Louis PÉRIN**

J'ai une question sur le financement de tous ces projets.

### **Guillaume SARAF**

C'est un projet qui est financé en partie à travers des subventions d'État, à hauteur de 4 M€, et des subventions de la région Île-de-France, à hauteur de 3 M€. Pour le reste, il y a du mécénat et le solde est financé en fonds propres par Sciences Po. C'est un investissement important, majeur pour l'institution, de restructurer ce bâtiment, et indispensable.

### **Pierre-Louis PÉRIN**

Merci beaucoup pour cette présentation. Je pense que l'on peut vous souhaiter tous nos vœux pour cette phase importante de dialogue compétitif puis de choix. Et j'espère que vous pourrez revenir nous présenter dans quelques mois le beau projet que vous aurez retenu. Je me rappelle que, tout au long du chantier Saint-Thomas, vous avez très bien communiqué pour mobiliser toutes les communautés. Ce serait certainement souhaitable que vous puissiez le faire également autour de ce projet.

### **Jérôme MICHEL**

Une dernière question : vous parliez d'espaces de travail pour les salariés qui seraient réduits après le chantier. Avez-vous une estimation approximative du nombre de postes ?

### **Guillaume SARAF**

Cela représente une petite trentaine de postes de travail, plutôt 20 à 25, qui seront reconstitués au 226 boulevard Saint-Germain. Cela ne veut pas dire que les personnes qui étaient au 56 Saints-Pères seront relogées au 226. Mais au niveau global, nous savons que l'offre de postes de travail est compensée par cette nouvelle location.

### **Pierre-Louis PÉRIN**

Un grand merci à M. SARAF et à Mme HUSSON.

## **V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

### **Pierre-Louis PÉRIN**

Nous allons passer à l'échange d'informations sur des questions diverses, avec d'abord une question de Romain et une question de Lisa également.

### **Romain GUINEBRETIERE**

Je vais poursuivre sur le sujet des CROUS. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y aura début février les élections aux CROUS sur toute la France. C'est un moment de démocratie étudiante très important au niveau national, qui vient avec son lot de tensions. Il y a deux ans, La Cocarde étudiante, un groupuscule d'extrême droite, était venu tracter et menacer les étudiants devant Sciences Po. Il y avait aussi eu des intrusions dans Sciences Po de la part d'autres groupes d'extrême droite. Je souhaiterais savoir ce que Sciences Po prévoit pour garantir la sécurité de ses étudiants et aussi la sincérité du scrutin pendant les trois jours d'élection, début février.

### **Pierre CATALAN**

Il y a deux ans, les élections ont eu lieu, si ma mémoire est bonne, du 5 au 7 février 2024. Et on a eu une échauffourée sur la voie publique, avec des militants de La Cocarde étudiante qui étaient venus tracter, et qui manifestement attendaient d'être interpellés par nos étudiants pour pouvoir répondre, ce qui n'a pas manqué d'arriver. Je voudrais vous rappeler à toutes fins utiles, comme ces réunions sont l'objet d'un procès-verbal, que Sciences Po n'intervient pas sur la voie publique et que le trottoir devant Sciences Po n'appartient pas à Sciences Po. C'est une chose que chacun doit garder en mémoire : aucun agent ni du prestataire sécurité ni de Sciences Po n'interviendra sur la voie publique.

En revanche, les articles R712-1 à R712-8 du Code de l'éducation précisent le cadre d'action qui permet de poser une limite ou une interdiction d'accès à l'établissement, notamment en cas de risque avéré de troubles à l'ordre public et quand des événements passés peuvent accréditer que ces risques seraient avérés. Et donc, de notre côté, comme à chaque fois que l'on a des élections de ce type avec une autorisation donnée aux candidats ou aux personnes mandatées par les listes de venir faire campagne dans les locaux, Sciences Po prévoit d'abord, évidemment, un contrôle et un filtrage à l'entrée de façon à s'assurer que les personnes qui se présentent soient effectivement bien de la qualité dont elles se réclament, et également que nous soyons en capacité de décider rapidement si nous laissons ou non ces campagnes se faire à l'intérieur des locaux ou dans les enceintes de Sciences Po. Le même dispositif sera bien sûr reconduit cette année. Mais gardez bien en tête que ce qui se passe dans les enceintes de Sciences Po est régi par le Code de l'éducation, qui nous donne un cadre d'action qui nous permet d'agir, voire d'interdire des entrées. Ce qui se passe sur la voie publique, malheureusement, reste la voie publique, et la seule chose que nous puissions faire, comme nous l'avons fait il y a deux ans, est d'avertir le commissariat que nous allons avoir des journées où ces choses peuvent se dérouler comme elles se sont déroulées il y a deux ans, et que, le cas échéant, nous serions vraiment heureux qu'ils envoient une voiture.

### **Lisa DEBAUD**

J'ai une question par rapport aux discussions sur le budget. Vous n'êtes pas sans savoir que, dans le cadre des discussions sur le budget 2026 à l'Assemblée nationale et au Sénat, il a été proposé de geler les appels pour les étudiants extra-européens. Si ce projet est voté, il aura un énorme impact sur le budget de beaucoup d'étudiants, en particulier à Sciences Po, puisque l'on compte beaucoup d'étudiants internationaux. Je pense notamment au campus du Havre, plus de la moitié de la population étudiante va être touchée par cette situation. Cependant, les étudiants internationaux ne sont pas forcément les plus au courant de la politique française, notamment sur un sujet aussi technique que celui-ci, et ils sont

aussi moins au courant de leurs droits. Du coup, on se demandait avec l'Union étudiante s'il serait possible que Sciences Po envoie un mail aux étudiants concernés (ou un mail à tout le monde, parce que je sais que cela peut être difficile d'avoir comme destinataires un groupe particulier), en expliquant ce projet dans le vote du PLFSS, en donnant au moins un minimum de contexte et en expliquant qu'ils risquent de perdre leurs appels si cette mesure est votée. Il faudrait donner dans ce mail les contacts d'une personne sur chaque campus qu'ils peuvent aller contacter si jamais ils se retrouvent dans une difficulté financière. En effet, ce n'est pas toujours clair ou on n'a pas de personne avec ce rôle, en particulier sur les campus. C'est quelque chose que l'on voulait mettre en avant et nous pensons que cela est important.

#### **Kate VIVIAN**

Merci Lisa. On suit effectivement la situation de près désormais. Je ne peux pas demander à mes équipes de communiquer sur des éventualités. Je peux uniquement leur demander de communiquer si une situation avérée va réellement affecter notre communauté étudiante. On saura comme toujours accompagner les étudiants qui sont affectés par les évolutions des politiques publiques françaises pour la bonne poursuite de leurs études. Mais je précise, là aussi que quand je parle « d'accompagner » c'est pour éventuellement trouver d'autres sources de financement, mais qu'ils ne pourraient malheureusement pas être compensés par Sciences Po, étant donné notre propre situation budgétaire.

#### **Guillaume FARDE**

Je voulais intervenir dans le prolongement de la réponse qui a été faite concernant la protection de certains de nos étudiants et de certaines de nos étudiantes quand des organisations, quelle que soit leur appartenance politique, venaient les provoquer ou porter atteinte à leur intégrité physique aux abords de l'établissement. La règle est effectivement que les agents de sécurité privée ne sont pas compétents pour intervenir sur la voie publique. Néanmoins, il y a une exception qui est l'article 73 du Code pénal. : dans le cas où il y a crime flagrant, flagrant délit, toute personne a qualité pour interpellier l'auteur et le conduire à l'officier de police judiciaire le plus proche. Ce que je veux dire par là, c'est que si certains de nos étudiants étaient notamment amenés à recevoir des coups, nos agents de sécurité privée sont parfaitement fondés à intervenir.

À cet égard, j'avais donc deux questions. Est-ce qu'il est prévu de renforcer la garde statique aux abords de l'établissement dans cette période qui présente quand même une sensibilité particulière ? Et seconde question : l'entreprise de surveillance humaine qui assure la protection de nos bâtiments de Sciences Po, la société Protectim, a été lourdement sanctionnée récemment par le Conseil national des activités privées de sécurité. Son dirigeant a été condamné à 18 mois d'interdiction d'exercice. Il n'a pas fait appel, cette condamnation est définitive. Quant à la société elle-même, on est en attente d'un jugement au fond devant la juridiction administrative pour savoir si elle va être amenée à disparaître ou pas dans le courant de l'année 2026. Et par conséquent, la question est : est-ce que qu'il est prévu que Sciences Po se défasse de ce prestataire, qui est manifestement coupable, au moins du point de vue du régulateur, d'un certain nombre de malversations ? Je vous remercie.

#### **Kate VIVIAN**

Merci Guillaume. Je crois que personne dans la salle n'est compétent pour répondre à cette question précise. Nous allons la remonter à la direction des services et des moyens généraux et au secrétariat général, qui gère le lien avec la société. Il me semble qu'au Conseil de l'Institut, il y a déjà eu une saisine à ce sujet, des éléments figurent peut-être déjà sur le PV, mais nous allons remonter votre inquiétude et ce questionnement aux personnes compétentes.

#### **Pierre-Louis PÉRIN**

C'est peut-être le moment de faire un point sur des initiatives que nous avons lancées avec la co-présidente. Louise, est-ce que vous voulez dire un mot dessus ?

#### **Louise WAGENER**

On a pris l'initiative, avec Pierre-Louis PÉRIN, d'écrire aux différents directeurs des campus et aux coordinateurs de la vie étudiante dans les campus en région pour leur proposer de nous soumettre des projets ou des initiatives innovantes, qui sont menés sur leur campus, afin de pouvoir, si jamais nous les jugions intéressantes pour nos discussions, les inviter en Conseil et porter ces sujets en Conseil. On attend des retours de leur part, mais nous voulions déjà vous informer que l'on avait lancé ce projet et que l'on avait pris cette initiative.

**Pierre-Louis PÉRIN**

Je vais un peu élargir la question. Vous savez que l'on a pour but de plus s'ouvrir vers les campus, donc de travailler avec eux, et peut-être de les inviter. Donc toute suggestion de la part des uns et des autres sur les modalités, les sujets de ce partage est la bienvenue, aussi bien maintenant que plus tard. Cela nous permettrait aussi peut-être de séquencer dans le cours de l'année des séances à thème autour des campus. D'où cet appel aux suggestions de ce point de vue.

Sur un autre sujet, vous savez que l'on a deux groupes de travail communs avec le Conseil de l'Institut qui sont prévus, l'un sur l'assiduité, l'autre sur les libertés académiques. Et on a le souhait de voir les travaux démarrer assez vite, au moins sur l'un des deux, précisément pour éviter les embouteillages de calendriers que l'on a pu connaître quand on a voulu trop regrouper les travaux de ces groupes de travail. Je me tourne à ma droite et à ma gauche... Est-ce que vous avez des idées sur le calendrier ?

**Anne-Solenne de ROUX**

S'agissant de groupes de travail proposés et votés par les instances, je pense que c'est aux instances de faire des propositions de méthode de travail et de calendrier, puisque ce ne sont pas des groupes de travail qui sont pilotés par l'administration.

**Pierre-Louis PÉRIN**

Très bien. Je me tourne donc vers Ismahane, qui va peut-être nous aider à prévoir un calendrier réaliste sur ces groupes de travail.

**Ismahane GASMI**

Je suis à votre disposition pour organiser les groupes de travail quand vous le souhaitez.

**Pierre-Louis PÉRIN**

Un chantier pour les bureaux des Conseils... Y a-t-il d'autres questions diverses à aborder ? Non ? Nous terminons donc exceptionnellement tôt. Nous pouvons libérer tout le monde. Merci beaucoup de votre participation à tous et toutes.

*Pierre-Louis PÉRIN lève la séance à 9 heures 45.*